 Les raisons pour lesquelles on épouse une femme.

838 – Anas Ibn Malik رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ commandait le mariage, condamnait fermement le célibat, et disait : « ***Épousez la femme féconde et affectueuse car, au Jour de la Résurrection, je me vanterai de votre grand nombre devant les autres prophètes.*** » [Sahîh] (1)

Enseignements du hadith :

1 – At-Tabattul (le célibat), qui consiste à se couper des femmes et délaisser le mariage pour se consacrer à l’adoration, est interdit, et cette interdiction implique le caractère illicite de la chose, d’autant plus que cette interdiction est ferme, puisque contraire à la voie des messagers. Allah ﷻ dit : « **Et Nous avons envoyé avant toi des messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants** » (2) Agir de la sorte est une opposition à la volonté universelle d’Allah ﷻ de voir la terre peuplée.

2 – Allah ﷻ dit, en blâmant les chrétiens pour leur exagération dans l’adoration et leur transgression dans leur religion « **Le monachisme qu’ils inventèrent, Nous ne le leur avons nullement prescrit** » (3) Ils l’ont donc innové, et ce n’est pas Allah ﷻ qui l’a légiféré.

3 – L’encouragement à épouser une femme féconde pour multiplier descendance des musulmans et grossir leur nombre afin qu’ils soient force s’opposant aux ennemis d’Allah ﷻ et aux leurs ; également afin qu peuplent la terre,

en tirent ses bonnes choses, cherchent ses trésors, réalisent la volonté d'Allah ﷻ en la peuplant.

4 – Parmi les bienfaits du grand nombre de naissances est que cela se une fierté pour le Prophète ﷺ face aux autres prophètes, au Jour de Résurrection. Ce sera une grande fierté, car Allah ﷻ aura accordé la réussi à son message, soutenu son prêche, et lui aura donné prééminence sur toutes les religions. Ainsi, sa communauté sera la plus nombreuse et la meilleurs des communautés. Allah ﷻ dit : « **Vous êtes la meilleure communauté qu'il ait suscitée pour les hommes** » (4) et Il dit : « **Ainsi, Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins contre les gens** »(5) et le « **juste milieu** » désigne ce qui est meilleur.

5 – Plus l'épouse sera affectueuse envers son mari, plus leur vie sera heureuse, et cela est appuyé par la Parole d'Allah ﷻ : « **Et parmi Ses signes est qu'Il a créé de vous, pour vous, des épouses afin que vous trouviez la quiétude**

auprès d'elles, et Il a suscité entre vous affection et miséricorde.» (6) ceci afin de renforcer la quiétude, et il en est ainsi car le lien de l'affection est le coeur qui administre l'ensemble des membres, et si coeur est sain, les membres seront sains, s'il est corrompu, ils seront corrompus, s'il aime, ils aimeront, et s'il déteste, ils détesteront. Si Allah ﷻ suscite l'affection entre les époux, ils parviendront à une union et un bonheur qu'ils n'atteindraient pas si la situation était inverse. (7)

6 – Concernant la jeune fille, on peut [généralement] savoir si elle est féconde en regardant ce qu'il en est des femmes de sa famille.(8)

839 – Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « ***On épouse une femme pour quatre raisons : sa fortune, sa noblesse, sa beauté et sa piété. Mets la main sur celle qui est pieuse, que tes mains soient couvertes de terre !*** » [Sahîh] (9)

Enseignements du hadith :

1- Le Prophète ﷺ nous informe de quatre choses qui poussent l'homme à prendre une femme pour épouse :
1) certains recherchent la noblesse de la femme et de sa famille, et la noblesse (Al-Hasab) désigne les actes élégants de l'homme et de ses ancêtres ;
2) d'autres désirent l'argent et la fortune, donc leur regard est purement matériel ;
3) d'autres encore recherchent la beauté, et ce qui leur importe est l'apparence, en dehors de toute chose ;
4) et d'aucuns recherchent la religion et la piété, et c'est cette dernière qualité que le Prophète ﷺ a encouragé à rechercher lorsqu'il dit : « Mets la main sur celle qui est pieuse, que tes mains soient couvertes de terre ! »

2 – « que tes mains soient couvertes de terre ! » c'est-à-dire en raison de la pauvreté, et c'est une expression qui porte un sens autre que le sens apparent, et que les arabes utilisaient dans le sens de l'invocation et de l'encouragement.

L’expression peut également exprimer la réprobation, la surprise ou l’importance d’une chose, mais ici il s’agit d’un encouragement.

3 – Le choix porté sur la femme pieuse est appuyé par la Parole d’Allah ﷻ : « **N’épousez pas les mécréantes tant qu’elles n’auront pas la foi, et une esclave croyante est meilleure qu’une mécréante, même si elle vous plaît. Et ne mariez pas (vos femmes) aux mécréants tant qu’ils n’auront pas la foi, et un esclave croyant est meilleur qu’un mécréant, même s’il vous plaît. Car les mécréants appellent au Feu, tandis qu’Allah appelle au Paradis et au pardon, par Son ordre. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu’ils se souviennent !** » (10)

4 – Il ne convient pas de prendre les gens pour exemple ou chercher à agir comme eux, car le Prophète ﷺ a mentionné que trois catégories de personnes font erreur dans leur manière de choisir leur épouse, et qu’une seule catégorie voyait juste.

5 – Il convient de considérer les choses sur le long terme et ne pas se limiter à ce qui est sur l’instant, car la femme pieuse est celle qui préservera l’homme en son honneur, son foyer, ses biens, et qui sera une compagne bonne et fidèle.

6 – Rechercher chez l’épouse l’honneur, la beauté et l’argent avec la piété n’est pas interdit, mais ce qui est blâmable est de négliger la caractéristique la plus importante qu’est la piété.

7 – [Shaykh Al-Albâni dit : Il convient à l’homme de ne pas épouser une femme – même pubère – dont il est beaucoup plus âgé, mais il faut chercher une certaine proximité dans l’âge, en raison de ce que rapporte Buraydah Ibn Al-Husayb : « Abû Bakr et ‘Umar رضي الله عنهما ont demandé Fâtimah en mariage, mais le Prophète ﷺ leur répondit : « Elle est jeune. » Puis ‘Alî l’a demandé en mariage, et il la lui accorda. » (11) As-Sindî a dit : « Cela montre que la proximité en âge doit être considérée, car elle est plus à même de susciter l’union, mais elle peut être délaissée pour ce qui est plus

important, à l’exemple du mariage du Prophète ﷺ avec ‘Â’ishah رضي الله عنها »] (12)

📚**Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ƹasqalânî avec les commentaire de cheikh ƹAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ƹUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 418 à 422 volume 2 (Éditions Tawbah)]**📚

(1) Abu Dâwud (2050), voir Al-Irwa (1784).

(2) Sourate Ar-Ra’d, v.38.

(3) Sourate AI-Hadîd, v.27.

(4) Sourate Al ‘Irnrân, v.110.

(5) Sourate Al-Baqarah, v.143.

(6) Sourate Ar-Rûrn, v.21.

(7) Sharh Bulugh Al-Marâm, Livre du mariage, cassette n°1.

(8) Al-Ifham (2/137).

(9) Al-Bukhârî (5090) et Muslim (1466).

(10) Sourate Al-Baqarah, v.221.

(11) An-Nasa'i (2/70).

(12) At-Ta'liqat Ar-Radiyyah (2130).